

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1121

29 avril 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| Ayrau Sulphur Processing Holding S.à r.l. | 53763 | Infra-Invest 2 | 53804 |
| Barril Oco S.à r.l. | 53763 | Leisure Holding S.A. | 53803 |
| Barry S.A. | 53762 | LuxGovSat | 53772 |
| Batitec S.à.r.l. | 53763 | Magenta Properties S.à r.l. | 53807 |
| Belfius Financing Company | 53762 | Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean ... | 53784 |
| BIF II Lux Gen S.à r.l. | 53762 | Pictor Specialized Fund SICAV-FIS S.A. | 53808 |
| Blaise | 53762 | Pictor SPF S.A. | 53808 |
| Blue River S.A. | 53763 | Rockford International S.A. | 53766 |
| C6 Ré | 53767 | Sagittarius Properties S.à r.l. | 53806 |
| C6 Ré | 53768 | Scorpios Wealth Management S.à.r.l., So- ciété de gestion de patrimoine familial | 53765 |
| Cadeaux Putz | 53769 | Secura Topco S.à r.l. | 53792 |
| CalEast French Investments 1 | 53775 | Singularity Holdings S.A. | 53789 |
| CD Consulting S.à r.l. | 53767 | Thot Corporation S.A. | 53764 |
| CFT Bourmicht S.A. | 53768 | Tishman Speyer ODS S.à r.l. | 53777 |
| Chamly International S.A. | 53767 | Tori S.à r.l. | 53765 |
| Channel Finance S.A. | 53775 | TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l. | 53770 |
| Charlston S.à r.l. | 53768 | Trieste S.à r.l. | 53764 |
| CMG Food & Beverage S.A. | 53768 | United Technologies Luxembourg S.à r.l. | 53764 |
| Comptoir Confort S.A. | 53766 | UT Luxembourg Holding I S.à r.l. | 53765 |
| Conference S.A. | 53767 | Vail Luxco S.à r.l. | 53763 |
| Danubia Holding Sarl | 53766 | Value Capital Partners SA-SPF | 53765 |
| DLK Holdings S.à r.l. | 53769 | Weinberg Real Estate Co-Invest S.A. | 53775 |
| Gaia Property Investments 5 S.à r.l. | 53808 | Würth Reinsurance Company S.A. | 53764 |
| GB WFC S.C.A. | 53762 | | |
| H.R.O. S.A. | 53769 | | |
| ICG Senior Debt Partners Fund | 53769 | | |

Blaise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 161.586.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015042753/9.
(150049702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

BIF II Lux Gen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 193.525.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mars 2015.
Référence de publication: 2015042188/10.
(150048823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

GB WFC S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 194.238.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2015.
Référence de publication: 2015042322/10.
(150048459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Barry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 52.478.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 18 février 2015

1. STRATEGO TRUST S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg est nommée dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015042184/11.
(150048410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Belfius Financing Company, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 156.767.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration

Suite à la démission de Monsieur Luc Van Thielen en tant que membre du conseil d'administration en date du 12 décembre 2014, le conseil d'administration propose de coopter Monsieur Olivier Onclin comme administrateur de catégorie A. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Monsieur Olivier Onclin demeure professionnellement au 44, Boulevard Pachéco à B-1000 Bruxelles.

Rudy PARIDAENS

Administrateur

Référence de publication: 2015042731/14.
(150049342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Blue River S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 186.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042754/9.

(150049505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Batitec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 75.581.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015042748/10.

(150049500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Barril Oco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3770 Tétange, 43, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 158.814.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015042745/10.

(150049502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Atyrau Sulphur Processing Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 185.134.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors du procès-verbal du conseil d'administration tenue en date du 13 mars 2015 que
Monsieur Eric PRALONG a démissionné de ses fonctions de gérant de la société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042689/12.

(150049698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Vail Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 145.802.

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 16A, Avenue de la Liberté,
L-1930 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015043253/13.

(150049479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Würth Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 46.463.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015043281/10.

(150049450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Trieste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 131.641.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015043231/11.

(150049577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Thot Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 87.009.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue de façon extraordinaire de la société Thot Corporation S.A.

L'assemblée générale tenue de façon extraordinaire du 12 mars 2015 a pris les décisions suivantes:

1. L'assemblée générale accepte avec effet immédiat la démission des administrateurs Me Lex THIELEN et Mme Magalie HILCHER.

2. L'assemblée désigne comme nouveau membre du conseil d'administration, avec effet à la date de ce jour et dont le mandat court jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2019:

- Mme Aurélie BADIOU, née le 23 octobre 1979 à Annemasse (France), domiciliée à 35 Chemin des Rubiettes, 1222 Vézenaz (Suisse).

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015043240/16.

(150049085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

United Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.055.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.592.

En date du 23 février 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Mr Franciscus Welman, du poste de gérant de catégorie B;

- Nomination de Mr Christiaan van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée et avec effet au 1^{er} février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

United Technologies Luxembourg S.à r.l.

Martin Paul Galliver

B manager

Référence de publication: 2015043248/17.

(150049180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Value Capital Partners SA-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 154.922.

Les comptes annuels au 30 juin 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015043255/11.

(150049372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Scorpios Wealth Management S.à.r.l., Société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 150.014.

Le Bilan rectificatif au 31 décembre 2011 (rectificatif du dépôt L120186488) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2014.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2015042560/12.

(150048843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Tori S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 131.763.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 mars 2015.

Pour TORI SARL

CONSTRUCTIONS CREA HAUS S.A.

224, route d' Arlon

L-8010 STRASSEN

Signature

Référence de publication: 2015043244/15.

(150049606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

UT Luxembourg Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 103.593.

En date du 23 février 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Mr Franciscus Welman, du poste de gérant de catégorie B;
- Nomination de Mr Christiaan van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée et avec effet au 1^{er} février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UT Luxembourg Holding I S.à r.l.

Martin Paul Galliver

B manager

Référence de publication: 2015043250/16.

(150049186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Comptoir Confort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5770 Weiler-la-Tour, 26A, rue du Schlammeste.

R.C.S. Luxembourg B 138.569.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-5770 Weiler-la-Tour, le 12 mars 2015.

Goncalves Teixeira Paulo Antonio

Administrateur unique

Référence de publication: 2015042821/12.

(150049083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Danubia Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 162.679.

La convention de Domiciliation concernant la société DANUBIA HOLDING S.a. r.l. ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été dénoncée avec effet en date du 18/02/2015 par la société Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015042829/13.

(150049589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Rockford International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.677.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée») tenue en date du 16 mars 2015 que:

- La nomination de Mr. Marco LAGONA, né le 18 avril 1972 à Milan (Italie), avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2021,

- La nomination de Mr. Fabio MASTROSIMONE, né le 13 février 1978 à Rome (Italie), avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2021,

- La nomination de Mr. Samir EL MOUSSAOUI, né le 26 septembre 1984 à Mautauban (France), avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2021,

- La nomination d'EUROPEAN TRUST SERVICES (Luxembourg) S.à.r.l., société Luxembourgeoise, avec siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S.L N° B 33065, en tant que commissaire aux comptes de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2021,

- Le siège social a été établi au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Ainsi le nouveau conseil d'administration de la Société est constitué désormais de:

- Mr. Marco LAGONA,

- Mr. Fabio MASTROSIMONE, et

- Mr. Samir EL MOUSSAOUI.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars, 2015.

Référence de publication: 2015042554/29.

(150048522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

CD Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 116.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042804/9.

(150049566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

C6 Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 144.505.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015042827/10.

(150049452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Chamly International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 62.755.

La convention de Domiciliation concernant la société CHAMLY INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été dénoncée avec effet en date du 18/02/2015 par la société Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015042810/13.

(150049277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Conférence S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 173.805.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 18 mars 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur-Président, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale du 18 mars 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Pour CONFERENCE S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015042822/22.

(150049443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

CMG Food & Beverage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 131.900.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042815/9.

(150049711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Charlston S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.331.262,50.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 177.366.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 mars 2015.

Charlston S.à r.l.

Référence de publication: 2015042812/11.

(150049050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

CFT Bourmicht S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R.C.S. Luxembourg B 164.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

CFT Bourmicht S.A.

Référence de publication: 2015042808/12.

(150049537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

C6 Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 144.505.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le jeudi 5 mars 2015 à 11.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

L'Assemblée renouvelle les mandats des Administrateurs pour une durée de un an. Ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2015.

Après l'Assemblée le conseil se compose comme suit:

M. Roland Ludwig, Président

M. Gérald Briclot, Administrateur

M. Armand Thomas, Administrateur

L'Assemblée laisse un poste vacant.

L'Assemblée nomme Ernst & Young comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015042828/22.

(150049453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Cadeaux Putz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9217 Diekirch, 4, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 156.981.

Les statuts coordonnés au 02 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015040239/9.

(150046357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

ICG Senior Debt Partners Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 174.964.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015040427/11.

(150045810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

DLK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.544.

Les statuts coordonnés au 23/02/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/03/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015040331/12.

(150045929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

H.R.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 61.630.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 11 mars 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale du 11 mars 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Pour H.R.O. S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015040399/22.

(150046109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.941.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of February.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED

Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette,

acting by virtue of resolutions taken by the board of managers (the "Board of Managers") of "TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l." on 17 February 2015 (the "Board Resolutions"), after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will be annexed to this document to be filed together with the registration authorities, declared and required the notary to record that:

I. - The company "TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l." is a private limited liability company, société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.941, incorporated by deed of the undersigned notary, on 25 October 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 5 of 3 January 2011 (the "Company"), whose articles have been modified several times and the last time pursuant to a constatation of the undersigned notary, on 21 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2731 of 4 October 2014.

II. - According to article 5 of the articles of incorporation of the Company, the subscribed share capital of the Company is set at one hundred and nine thousand five hundred and ten USD (USD 109,510.-) divided into two thousand nine hundred and fifty (2,950) Class A Shares (as defined below), eight thousand (8,000) Class B Shares (as defined below) and one (1) Class D Share (as defined below).

The Board of Managers is authorised pursuant to article 5 of such articles of incorporation to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised share capital. The Company has an authorised share capital of three billion one hundred million and ten USD (USD 3,100,000,010) represented by two hundred million (200,000,000) ordinary class A shares having a nominal value of ten USD (USD 10) each (the "Class A Shares") one hundred million (100,000,000) convertible preferred class B shares having a nominal value of ten USD (USD 10) each (the "Class B Shares"), ten million (10,000,000) redeemable class C shares having a nominal value of ten USD (USD 10) each (the "Class C Shares") and one (1) preferred class D share (the "Class D Share").

The Board of Managers is authorised and appointed for a period of five years from publication of the last amendment of the articles whereby the general meeting of shareholders granted such authority to the Board of Managers, to increase from time to time the subscribed capital of the Company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, provided however that any issuance of new shares to a non-shareholder requires the prior approval of shareholders representing three-quarters of the share capital. The new shares with or without share premium may be paid up in cash or by contribution-in-kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, and provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend the articles in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III.- Following receipt by the Company of the sum of two million two hundred and ninety four thousand USD (USD 2,294,000.-) and based on the Board Resolutions having resolved on the capital increase referred to below and recording the subscription by the subscriber of the new shares listed below and issued under that capital increase, the person appearing, acting by virtue of the documents mentioned above, asked the notary to record the increase of the share capital of the Company by an amount of two thousand two hundred and ninety USD (USD 2,290) to bring it from its present amount of one hundred and nine thousand five hundred and ten USD (USD 109,510.-) to one hundred eleven thousand eight hundred USD (USD 111,800.-) by the issue of two hundred and twenty nine (229) new Class A Shares having a nominal value of ten USD (USD 10) and issued together with a total share premium of two million two hundred ninety one thousand seven hundred ten USD (USD 2,291,710.-). The new Class A Shares were issued to Global Cement Investment S.A.

Evidence of the aforementioned payment in the amount of two million two hundred and ninety four thousand USD (USD 2,294,000.-) for the newly issued shares including the share premium has been given to the Company.

IV. According to the powers granted to the Board of Managers by article 5 of the articles of incorporation of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided by the Board of Managers as mentioned in this deed and as further set out in the Board Resolutions, the first sentence of article 5 of the articles of incorporation shall be amended to be worded as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital is set at one hundred eleven thousand eight hundred USD (USD 111,800.-) divided into three thousand one hundred seventy nine (3,179) Class A Shares (as defined below), eight thousand (8,000) Class B Shares (as defined below) and one (1) Class D Share (as defined below).”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version of above text

L'an deux mille quinze, le dix-huit février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU

Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette,

agissant en vertu des résolutions prises par le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») de «TRG Blue Rock HBM Holdings S.à.r.l.» en date du 17 février 2015 (les «Résolutions»), après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. - La société «TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l.» est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.941, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 5 du 3 janvier 2011 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2731 du 4 octobre 2014.

II. - Selon l'article 5 des statuts de la Société, le capital social souscrit de la Société est fixé à cent neuf mille cinq cent dix dollars (109.510 \$) divisé deux mille neuf cent cinquante (2.950) Parts Sociales de Classe A (tel que défini ci-dessous), huit mille (8.000) Parts Sociales de Classe B (tel que défini ci-dessous) et une (1) Part Sociale de Classe D (tel que défini ci-dessous).

Le Conseil de Gérance est autorisé aux termes de l'article 5 des statuts à augmenter le capital de la société dans les limites du capital autorisé. La société a un capital social autorisé de trois milliards cent millions et dix dollars (3.100.000.010 \$), représenté par deux cents millions (200.000.000) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de dix dollars (10 \$) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»), cent millions (100.000.000) parts sociales privilégiées convertibles de classe B ayant une valeur nominale de dix dollars (10 \$) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»), dix millions (10.000.000) parts sociales rachetables de classe C ayant une valeur nominale de dix dollars (10 \$) chacune (les «Parts Sociales de Classe C») et une (1) part sociale privilégiée de Classe D ayant une valeur nominale de dix dollars (10 \$) (la «Part Sociale de Classe D»).

Le Conseil de Gérance est autorisé à et mandaté pour une période de cinq années à compter de la date de la publication de la dernière modification des statuts, où l'assemblée générale des associés a donné ce pouvoir au Conseil de Gérance, à augmenter de temps en temps, le capital social souscrit de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission des nouvelles parts sociales avec ou sans prime d'émission, à condition toutefois que toute émission de nouvelles parts sociales à une non-associé requiert l'approbation préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les nouvelles parts sociales avec ou sans prime d'émission peut être libérer par voie de versements en espèces ou par apport en nature de titres ou d'autres actifs, dans le respect des conditions prévues par la loi luxembourgeoise, et à condition que ces titres ou autres actifs soient conformes à l'investissement objectifs et la stratégie de la société.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier les statuts afin de constater cette modification et la gérance de la société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

III. - À la suite de la réception de la somme de deux millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille dollars (2.294.000 \$), le comparant, agissant en vertu des Résolutions ayant approuvé l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus et enregistré la souscription par le souscripteur des nouvelles parts sociales énumérées ci-dessus et émises en vertu de cette augmentation de capital, demande au notaire d'acter l'augmentation de capital de la Société d'un montant de deux mille deux cent quatre-vingt-dix dollars (2.290 \$) aux fins de le porter de son montant actuel de cent neuf mille cinq cent dix dollars (109.510 \$) à cent onze mille huit cent dollars (111.800 \$), par l'émission de deux cent vingt-neuf (229) nouvelles Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de dix dollars (10 \$), conjointement émises avec une

prime d'émission totale de deux millions deux cent quatre-vingt-onze mille sept cent dix dollars (2.291.710 \$). Les nouvelles Parts Sociales de Classe A ont été émises à Global Cement Investment S.A.

La preuve du paiement de la somme de deux millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille dollars (2.294.000 \$) pour les parts sociales nouvelles incluant la prime d'émission a été fournie à la Société.

IV. Conformément à l'autorisation conférée au Conseil de Gérance par l'article 5 des statuts et suite à l'augmentation de capital décidée par le Conseil de Gérance mentionnée ci-dessus et comme expliqué dans les Résolutions, le premier alinéa de l'article 5 des statuts doit être modifié pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cent onze mille huit cent dollars (111.800 \$) divisé en trois mille cent soixante-dix-neuf euros (3.179) Parts Sociales de Classe A (tel que défini ci-dessous), huit mille (8.000) Parts Sociales de Classe B (tel que défini ci-dessous) et une (1) Part Sociale de Classe D (tel que défini ci-dessous).»

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête du même comparant, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 février 2015. Relation: EAC/2015/4616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015040719/140.

(150046034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

LuxGovSat, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 194.522.

In the year two thousand fifteen, on the eleventh of March,
Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Ms Cheryl GESCHWIND, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, acting as attorney of the company "LuxGovSat", a société anonyme, having its registered office at L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 194.522 (the "Company"),

pursuant to the written resolutions of the board of directors of the Company passed on 10th March 2015 and which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declares and requires the notary to act that:

I. The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 12th February 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

II. The Company has presently a fully subscribed and paid-in share capital of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) divided into five million (5,000,000) class A shares (the "Class A Shares") and five million (5,000,000) class B shares (the "Class B Shares", together with the Class A Shares, the "Shares"), each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Article 5, second paragraph and following, of the articles of incorporation states that:

"The authorized capital of the Company, including the subscribed capital, is fixed at forty million Euro (EUR 40,000,000.-), represented by twenty million (20,000,000) Class A Shares and twenty million (20,000,000) Class B Shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

The Board of Directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, by the issuing of new Shares, with or without share premium, against payment in cash except as otherwise mutually agreed between the shareholders; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares; without however removing or limiting the preferential subscription right of the shareholders, save as otherwise agreed in writing by the shareholders. The preferred subscription right also applies in case of a contribution in kind. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and it may be renewed by a

resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Company Law for any amendment of the Articles of Association.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of the issue of new Shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Company Law, this article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.”

III. In accordance with the above-mentioned article 5 of the articles of association of the Company, the directors have decided on 10 March 2015 to increase the share capital of the Company and to accept the subscriptions as follows:

- The State of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Luxembourg State”), has subscribed to eight hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three (833,333) new Class A Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each,

for a total amount of two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 2,499,999.-), of which eight hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three Euro (EUR 833,333.-) are allocated to the share capital of the Company and one million six hundred sixty-six thousand six hundred sixty-six Euro (EUR 1,666,666.-) are allocated to a premium account;

- SES ASTRA S.A., a public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under the number B 22.589 (“SES”), has subscribed to eight hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three (833,333) new Class B Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each,

for a total amount of two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 2,499,999.-), of which eight hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three Euro (EUR 833,333.-) are allocated to the share capital of the Company and one million six hundred sixty-six thousand six hundred sixty-six Euro (EUR 1,666,666.-) are allocated to a premium account.

The subscribed shares have been fully paid up in cash, so that the total amount of four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight Euro (EUR 4,999,998.-) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

The reality of the subscription has been proved to the undersigned notary by subscription forms.

IV. As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 5. Issued capital and authorized capital (first paragraph).** The subscribed capital of the Company is fixed at eleven million six hundred sixty-six thousand six hundred sixty-six Euro (EUR 11,666,666.-), divided into five million eight hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three (5,833,333) class A shares (the “Class A Shares”) and five million eight hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three (5,833,333) class B shares (the “Class B Shares”, together with the Class A Shares, the “Shares”), each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand Euro (EUR 6,000.-).

WHEREOF, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le onze mars,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

agissant en tant que mandataire de la société anonyme «LuxGovSat», ayant son siège social à L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.522 (la «Société»),

en vertu des résolutions écrites du Conseil d’Administration de la Société en date du 10 mars 2015 et qui resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

I. La Société a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 12 février 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

II. La Société a actuellement un capital souscrit et libéré de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) divisé en cinq millions (5.000.000) d'actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et cinq millions (5.000.000) d'actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B», ensemble avec les Actions de Catégorie A, les «Actions») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

L'article 5, alinéa 2 et suivants, des statuts stipule que:

«Le capital autorisé de la Société, incluant le capital souscrit, est fixé à un montant de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-) représenté par vingt millions (20.000.000) d'Actions de Catégorie A et vingt millions (20.000.000) d'Actions de Catégorie B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, en émettant de nouvelles Actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire, ou de toute autre manière convenue entre les actionnaires; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des Actions nouvelles; sans néanmoins supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires sauf accord contraire écrit des actionnaires. Le droit préférentiel de souscription est également applicable en cas d'apport en nature. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par la Loi concernant les Sociétés pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée les missions d'acceptation des souscriptions et de réception des paiements pour les Actions représentant tout ou partie de l'émission des Actions nouvelles en vertu du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi concernant les Sociétés, le présent article 5 sera modifié afin de refléter cette augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.»

III. En vertu de l'article 5 précité des statuts de la Société, les administrateurs de la Société ont décidé en date du 10 mars 2015 d'augmenter le capital social de la Société et d'accepter les souscriptions comme suit:

- L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après l'«Etat Luxembourgeois»), a souscrit à huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois (833.333) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune,

pour un montant total de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 2.499.999,-), dont huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois euros (EUR 833.333,-) sont affectés au capital social de la Société et un million six cent soixante-six mille six cent soixante-six euros (EUR 1.666.666,-) sont affectés à un compte prime d'émission;

- SES ASTRA S.A., une société anonyme, ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.589 (ci-après «SES»), a souscrit à huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois (833.333) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune,

pour un montant total de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 2.499.999,-), dont huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois euros (EUR 833.333,-) sont affectés au capital social de la Société et un million six cent soixante-six mille six cent soixante-six euros (EUR 1.666.666,-) sont affectés à un compte prime d'émission.

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant total de quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 4.999.998,-) est à la libre disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire soussigné par des bulletins de souscription.

IV. A la suite de l'augmentation de capital qui précède, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital émis et capital autorisé. (premier paragraphe).** Le capital souscrit de la Société est fixé à onze millions six cent soixante-six mille six cent soixante-six euros (EUR 11.666.666,-) divisé en cinq millions huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois (5.833.333) d'actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et cinq millions huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois (5.833.333) d'actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B», ensemble avec les Actions de Catégorie A, les «Actions») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison des présentes, sont estimés approximativement à six mille euros (EUR 6.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. GESCHWIND et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 13 mars 2015. 1LAC/2015/7943. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042433/160.

(150048874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

CalEast French Investments 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.635.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042766/9.

(150049687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Channel Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015042779/11.

(150048741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Weinberg Real Estate Co-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.569.

L'an deux mille quinze, le vingt-six février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette,

A COMPARU:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en qualité de mandataire de WEINBERG REAL ESTATE CO-INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.569 (la Société), constituée par un acte reçu par le notaire Meyers, notaire résidant à Rambrouch, le 31 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2479 en date du 7 octobre 2013, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 16 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2214 en date du 20 août 2014 (les Statuts).

En date du 24 février 2015, le conseil d'administration de la Société a pris des résolutions écrites (les Résolutions) relatives à l'augmentation de capital de la Société, dont un extrait certifié conforme restera annexé au présent acte afin d'être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant demande au notaire instrumentant de constater que:

I. La Société a été constituée sous forme d'une société anonyme, conformément à l'acte de constitution acté par le notaire Meyers, notaire résidant à Rambrouch, le 31 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et numéro 2479 en date du 7 octobre 2013.

II. A moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans le présent acte, les termes et autres expressions en majuscule ont le sens qui leur est conféré dans les Statuts.

III. Le capital social actuel de la Société est de trois cent dix mille cinq cent vingt-trois euros (EUR 310.523,-).

IV. Conformément à l'article 6.1. des Statuts, le capital social autorisé de la Société est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros), divisé en 310,523 actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et dix classes d'actions, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune:

- (a) 118,954 actions de classe A (les Actions de Classe A);
- (b) 118,947 actions de classe B (les Actions de Classe B);
- (c) 118,947 actions de classe C (les Actions de Classe C);
- (d) 118,947 actions de Classe D (les Actions de Classe D);
- (e) 118,947 actions de Classe E (les Actions de Classe E);
- (f) 118,947 actions de Classe F (les Actions de Classe F);
- (g) 118,947 actions de Classe G (les Actions de Classe G);
- (h) 118,947 actions de Classe H (les Actions de Classe H);
- (i) 118,947 actions de Classe I (les Actions de Classe I); et
- (j) 118,947 actions de Classe (les Actions de Classe J),

V. Conformément à l'article 6.4 des Statuts, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et mandaté pour une période de 5 (cinq) ans à compter du 31 juillet 2013 aux fins de faire produire tous ses effets à l'augmentation du capital social mentionnée à l'Article 6.1, sans qu'une décision supplémentaire de l'Assemblée Générale ne soit requise, et après avoir pris acte par écrit que les termes et conditions des présents Statuts ont été respectés et remplis. En particulier, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté aux fins de:

(i) faire produire tous ses effets à toutes les augmentations de capital social effectuées en application de l'Article 6.1, en tout ou partie dans la limite du capital social autorisé;

(ii) veiller à ce que ces augmentations de capital et les modifications subséquentes des présents Statuts soient enregistrées devant un notaire Luxembourgeois; et

(iii) procéder à de telles émissions sur la base du rapport présenté à l'Assemblée Générale sur les circonstances et les prix des émissions d'Actions dans la limite du capital social autorisé, comme mentionné ci-dessous à l'Article 6.4 et dans les limites prévues par cet Article et conformément à l'Article 32-3(5) de la Loi sur les Sociétés.

Conformément aux Résolutions, le conseil d'administration de la Société, a décidé d'augmenter, en date du 24 février 2015, le capital social de la Société d'un montant d'EUR 175.486,- (cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt-six euros) de manière à fixer le capital social de la Société à EUR 486.009,- (quatre cent quatre-vingt-six mille neuf euros), par l'émission de 175.486 (cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt-six) nouvelles actions ordinaires ayant les mêmes droits que les actions ordinaires existantes, d'une valeur nominale d'EUR 1,- (un euro) chacune et intégralement libérées.

Dès lors le comparant déclare que le conseil d'administration de la Société a accepté la souscription de toutes les nouvelles actions ordinaires et que ces nouvelles actions ont été payées par des apports en numéraire comme définit dans les Résolutions.

L'ensemble de 175.486 (cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt-six) nouvelles actions ordinaires de la Société ayant toutes été complètement libérées par un paiement en espèce, le montant d'EUR 175.486,- (cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt-six euros) a été mis à la libre disposition de la Société dont la preuve en a été apportée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

VI. En conséquence de l'augmentation de capital réalisée, l'article 6.1 et 6.2 des Statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6. Capital social.**

6.1. Le capital social autorisé de la Société est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros), divisé en 486.009 actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et dix classes d'actions, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune:

- (a) 101.400 actions de classe A (les Actions de Classe A);
- (b) 101.399 actions de classe B (les Actions de Classe B);
- (c) 101.399 actions de classe C (les Actions de Classe C);
- (d) 101.399 actions de Classe D (les Actions de Classe D);
- (e) 101.399 actions de Classe E (les Actions de Classe E);
- (f) 101.399 actions de Classe F (les Actions de Classe F);
- (g) 101.399 actions de Classe G (les Actions de Classe G);
- (h) 101.399 actions de Classe H (les Actions de Classe H);

- (i) 101.399 actions de Classe I (les Actions de Classe I); et
 (j) 101.399 actions de Classe J (les Actions de Classe J),
 ensemble, les Actions.

6.2. Le capital social émis dans le cadre du capital autorisé de la Société est de EUR 486.009.- (quatre cent quatre-vingt-six mille neuf euros), représenté par 486.009 (quatre cent quatre-vingt-six mille neuf) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.»

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dont acte, le présent acte est dressé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2015. Relation: EAC/2015/5400. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015040752/95.

(150046444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Tishman Speyer ODS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 195.353.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of March.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer European Real Estate Venture VII S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193378,

here represented by Ms Monique DRAUTH, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on 10 March, 2015.

The said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Tishman Speyer ODS S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out (a) all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition and the holding of real estate properties (the Real Estate Properties) and the taking of participating interests in (i) enterprises (in whatever form) which may, pursuant to their constitutional documents, acquire and hold only real estate properties and other assets necessary for the management of such real estate properties (the Real Estate Companies) and (ii) real estate holding companies which are hereby defined as entities the purpose of which, according to their constitutional documents, is to indirectly acquire and hold real estate properties and other assets necessary for the management of such real estate properties through acquiring and holding interests in other entities the purpose of which is restricted in the same manner as described in (i) and (ii) above (the Real Estate Holding Companies), as well as (b) the administration, the management, the control, the development and the disposal of such Real Estate Properties and participating interests in Real Estate Companies and Real Estate Holding Companies.

In connection with the purposes stated above, the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purposes stated above or which promote their development or extension.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager.

In case the Company is managed by a Board of Managers, the Company shall be bound towards third parties by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash by Tishman Speyer European Real Estate Venture VII S.à r.l., prenamed.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Ms. Joséphine Andonissamy, born on February 27, 1973 in Pondicherry, India, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Pascal Brayeur, born on December 10, 1979 in Liège, Belgium, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Gysbert Van Reenen Muller, born on July 28, 1981 in Vredendal, South Africa, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Joao Antonio Carocha Rolo, born on May 26, 1975 in Cascais, Portugal, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr. Florian Reiff, born on October 27, 1970 in Stuttgart, Germany, with professional address TanusTurm, Taunustor 1, D-60310 Frankfurt am Main, Germany;

- Mr. Michael Philip Maurice Spies, born on September 4, 1957 in Boston, Massachusetts, United States of America, with professional address at 61 Aldwych, WC2B 4AE, London, United Kingdom; and

- Mr. Michael B. Benner, General Counsel, born on May 11, 1955 in Maryland, United-States of America, with professional address at 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, United-States of America.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Tishman Speyer European Real Estate Venture VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193378,

ici représentée par Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 10 mars 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Tishman Speyer ODS S.à r.l., qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser (a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la détention de biens immobiliers (les Biens Immobiliers) et à la prise de participations dans (i) des entreprises (sous quelque forme que ce soit) qui peuvent, conformément à leurs documents constitutifs, acquérir et détenir exclusivement des biens immobiliers et d'autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers (les Sociétés Immobilières) et (ii) des sociétés de détention de portefeuille immobilier qui sont définies ici comme des entités dont l'objet social, conformément à leurs documents constitutifs, est l'acquisition et la détention indirecte des biens immobiliers et autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers, par le biais de l'acquisition et la prise de participations dans d'autres entités dont l'objet social est limité de la même façon comme décrit aux points (i) et (ii) ci-dessus (les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier), ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la cession des Biens Immobiliers et des participations dans les Sociétés Immobilières et les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier.

Dans le cadre des objets indiqués ci-dessus, la Société peut apporter tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social indiqué ci-dessus ou qui favorisent son développement ou son extension.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B".

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique (ci-après le "Gérant Unique"), qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature du Gérant Unique.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour.

Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire par Tishman Speyer European Real Estate Venture VII S.à r.l., prénommée.

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euro (EUR 1.200.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Mme Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichéry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de Catégorie B:

- M. Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au TanusTurm, Taunustor 1, 60310 Francfort-sur-le-Main, Allemagne;

- M. Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni; et

- M. Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 dans le Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

2. L'adresse du siège social est fixée au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7590. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015042606/373.

(150048302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, Fondation.

Siège social: L-2912 Luxembourg, 20, Montée de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg G 58.

| | Bilan 2014 | Budget 2015 |
|--|---------------|----------------|
| RECETTES | 7 854 869 | 8 225 378 |
| Participation financière de l'Etat | 6 465 470 | 6 557 878 |
| En relation avec les frais de fonctionnement | 6 365 470 | 6 457 878 |
| En relation avec les achats d'oeuvres d'art | 100 000 | 100 000 |
| Subvention Biennale de Venise | 0 | 225 000 |
| Produits d'exploitation | 888 605 | 955 000 |
| Billetterie | 170 569 | 240 000 |
| Boutique | 259 315 | 260 000 |
| Resto/café | 421 814 | 420 000 |
| Autres recettes | 36 907 | 35 000 |
| Produits financiers, et divers | 3 202 | 2 500 |
| Mécénats et contributions | 497 592 | 485 000 |
| Design City / Biennale de Venise | 68 665 | 35 000 |
| Mécénats et dons divers | 428 927 | 450 000 |
| DEPENSES | 7 656 183 | 8 287 500 |
| Personnel | 3 401 826 | 3 620 000 |
| Frais liés au bâtiment | 1 887 225 | 2 017 500 |
| Frais liés à l'administration | 281 803 | 307 000 |
| Correction de valeur sur immob. in/corporelles | 77 725 | 80 000 |
| Marketing, Communication, Relations extérieures | 497 240 | 499 500 |
| Programmation artistique | 762 412 | 824 000 |
| Evénements artistiques | 70 078 | 64 500 |
| Biennale de Venise | 34 260 | 225 000 |
| Design City | 107 683 | 0 |
| Service des Publics | 77 876 | 180 000 |
| Coût des activités générant des recettes complémentaires | 265 468 | 270 000 |
| Frais de fonctionnement de la Collection | 92 586 | 100 000 |
| Achat d'oeuvres d'art pour la collection | 100 000 | 100 000 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 198 686 | -62 122 |
| RESULTATS REPORTES EN DEBUT D'EXERCICE | 595 595 | 664 165 |
| RESULTATS REPORTES EN FIN D'EXERCICE | 794 282 | 602 043 |

*Comptes annuels et rapport du réviseur d'entreprises agréé
31 décembre 2014
Table des matières*

| | |
|---|-------|
| | Pages |
| RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE | 1 - 2 |
| COMPTES ANNUELS | |
| - Bilan | 3 |
| - Compte de profits et pertes | 4 |
| - Annexe | 5 -12 |

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean comprenant le bilan au 31 décembre 2014 ainsi que le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci ne proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Le 28 février 2015.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

Georges Kioes

Réviseur d'entreprises agréé / Partner

*Bilan au 31 décembre 2014
(exprimé en euros)*

| | Notes | 2014 | 2013 |
|---|-------|-------------------|-------------------|
| ACTIF | | | |
| Actif immobilisé | | | |
| Immobilisations corporelles | | | |
| OEuvres d'art | 3 | 15.030.661 | 14.780.527 |
| Autres installations, machines et outillage | 4 | 106.177 | 126.715 |
| | | <u>15.136.838</u> | <u>14.907.242</u> |
| Actif circulant | | | |
| Stocks | | 51.082 | 26.917 |
| Créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 5 | 500.886 | 758.961 |

| | | | |
|---|---|-------------------|-------------------|
| Avoirs en banques, avoires en compte de chèques postaux, chèques et en caisse | | 1.389.196 | 1.086.163 |
| | | <u>1.941.164</u> | <u>1.872.041</u> |
| Comptes de régularisation | | 2.402 | 8.155 |
| Total de l'actif | | <u>17.080.404</u> | <u>16.787.438</u> |
| PASSIF | | | |
| Fonds propres | | | |
| Dotations initiales en capital - contribution de l'Etat | 6 | 495.787 | 495.787 |
| Dotations en capital - apport des collections de l'Etat | 6 | 2.348.246 | 2.348.246 |
| Dons en nature d'oeuvres d'art | | 265.766 | 28.000 |
| Résultats reportés | | 2.088.597 | 2.038.552 |
| y inclus des dons de tiers affectés à l'acquisition d'oeuvres d'art | | 1.493.002 | 1.493.002 |
| Résultat de l'exercice | | 198.686 | 50.045 |
| y inclus des dons de tiers affectés à l'acquisition d'oeuvres d'art | | - | - |
| Subventions d'investissement en capital | 7 | <u>11.015.363</u> | <u>10.915.363</u> |
| | | <u>16.412.445</u> | <u>15.875.993</u> |
| Provisions pour risques et charges | | | |
| Dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 8 | 589.503 | 911.445 |
| Comptes de régularisation | | 78.456 | - |
| Total du passif | | <u>17.080.404</u> | <u>16.787.438</u> |

Les notes renvoient à l'annexe et font partie intégrante des comptes annuels.

*Compte de profits et pertes
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014
(exprimé en euros)*

| CHARGES | Notes | 2014 | 2013 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Consommations de marchandises et de matières consommables | | 265.468 | 183.463 |
| Autres charges externes | | 3.811.164 | 4.019.009 |
| Frais liés au bâtiment | | 1.887.226 | 2.031.848 |
| Frais liés à l'administration | | 281.803 | 330.654 |
| Marketing, communication, relations extérieures | | 497.240 | 465.207 |
| Programmation | | 974.433 | 999.773 |
| Service des Publics | | 77.876 | 77.338 |
| Frais de fonctionnement de la collection | | 92.586 | 114.189 |
| Frais de personnel | | 3.401.826 | 3.214.655 |
| Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles et sur autres éléments de l'actif circulant | | 77.725 | 78.420 |
| Intérêts et autres charges financières | | 1.529 | 2.311 |
| Charges exceptionnelles | | - | 1.289 |
| Résultat de l'exercice | | <u>198.686</u> | <u>50.045</u> |
| Total des charges | | <u>7.756.398</u> | <u>7.549.193</u> |
| PRODUITS | | | |
| Participation financière de l'Etat | 7 | 6.285.470 | 6.046.418 |
| Autres produits d'exploitation | | 1.466.197 | 1.474.600 |
| Billetterie, Boutique, Café | 9 | 888.605 | 688.957 |
| Mécénats et contributions diverses | 10 | 577.592 | 785.643 |
| Autres intérêts et produits assimilés | | 4.731 | 17.597 |
| Produits exceptionnels | | - | 10.577 |
| Total des produits | | <u>7.756.398</u> | <u>7.549.193</u> |

*Annexe
31 décembre 2014*

Note 1. Généralités. La Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (ci-après: la «Fondation») a été constituée le 3 juillet 1998 sous la forme légale d'une Fondation, suite à la loi du 28 avril 1998 autorisant le Gouvernement à constituer une Fondation «Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean» et à lui accorder une aide financière. Son siège social est situé à Luxembourg.

La Fondation a pour objet de gérer un musée d'art moderne, notamment en constituant une collection d'œuvres reflétant les diverses tendances de l'art moderne et contemporain, en organisant des expositions et conférences, en suscitant des échanges artistiques et en assurant un rôle éducatif et pédagogique.

La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Le Musée a ouvert ses portes au public en juillet 2006.

Note 2. Principes et méthodes comptables.

2.1. Généralités

La Fondation prépare ses comptes annuels conformément aux principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg.

Pour l'établissement des comptes annuels, la Fondation se base notamment sur les articles 34 et 46 de la loi du 19 décembre 2002 et adopte certaines dérogations à ces schémas légaux afin de tenir compte, dans ses comptes annuels, des spécificités de ses activités.

2.2. Conversion des devises étrangères

La Fondation tient sa comptabilité en euros («EUR») et le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise,

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date du règlement.

A la date de clôture du bilan:

- le prix d'acquisition des immobilisations corporelles et immobilisations financières exprimé dans une devise autre que l'euro reste converti au cours de change historique;

- tous les autres postes de l'actif, exprimés dans une devise autre que la devise du bilan, sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan;

- tous les postes de passif, exprimés dans une devise autre que la devise du bilan, sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Ainsi, seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

2.3. Actifs corporels

2.3.1. Acquisition d'actifs corporels dans le cadre de la constitution d'une collection d'œuvres d'art

L'acquisition d'œuvres est portée à l'actif du bilan au poste «Immobilisations corporelles» dès que la Fondation en est propriétaire. Le coût d'acquisition comprend les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation. Les œuvres d'art sont portées à l'actif dans les immobilisations corporelles à leur valeur d'acquisition. Aucune dépréciation comptable n'est constatée si l'œuvre n'a pas subi de détérioration ou de perte de valeur pendant l'exercice,

2.3.2. Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à leur coût de revient, déduction faite des corrections de valeur. Les corrections de valeur sont calculées de façon linéaire et sont déterminées en fonction de la durée de vie estimée. Les taux appliqués sont les suivants:

| | |
|--|------------|
| Mobilier | 4 ans |
| Installations, machines et outillage | 3 et 4 ans |

2.4. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Lorsque les circonstances l'exigent et que la recouvrabilité de certaines créances ou d'une partie de celles-ci est compromise, le Conseil d'Administration doit établir des corrections de valeurs pour créances douteuses. Ces corrections de valeurs sont déduites des postes d'actifs concernés.

2.5. Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur montant de remboursement.

2.6. Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges prévisibles.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

Note 3. Immobilisations corporelles - Oeuvres d'art. L'évolution du poste «Œuvres d'art» se présente comme suit:

| | | |
|---|------------|------------|
| | 2014 | 2013 |
| Œuvres d'art réceptionnées au début de l'exercice | 14.423.627 | 13.413.674 |

| | | |
|---|------------|------------|
| Acquisition d'oeuvres d'art réceptionnées de l'exercice | 350.268 | 254.046 |
| Acquisition d'oeuvres d'art non réceptionnées de l'exercice | 19.000 | 356.900 |
| Dons d'oeuvres d'art pour la collection (dont dons ABP) de l'exercice | 237.766 | 755.907 |
| Oeuvres d'art à la fin de l'exercice | 15.030.661 | 14.780.527 |

Les acquisitions d'oeuvres d'art de l'exercice ont été financées comme suit:

| | 2014 | 2013 |
|--|---------|---------|
| Participation financière de l'Etat | 100.000 | 620.000 |
| Dons en nature reçus | 237.766 | 28.000 |
| | 337.766 | 648.000 |

Note 4. Autres immobilisations corporelles. L'évolution du poste «Autres immobilisations corporelles» peut se résumer comme suit:

| | Autres installations, mobiliers, machines et outillage EUR |
|--|--|
| Coût d'acquisition au 1 ^{er} janvier 2014 | 960.760 |
| Acquisitions | 58.266 |
| Sorties | - |
| Coût d'acquisition au 31 décembre 2014 | 1.019,026 |
| Corrections de valeur cumulées au 1 ^{er} janvier 2014 | (834.045) |
| Corrections de valeur cumulées de l'exercice | (78.804) |
| Cessions | - |
| Corrections de valeur cumulées au 31 décembre 2014 | (912.849) |
| Valeur nette comptable au 31 décembre 2014 | 106.177 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre 2013 | 126.715 |

Note 5. Créances. Le poste «Créances» est composé des éléments suivants:

| | 2014 | 2013 |
|--|---------|---------|
| Créances résultant de ventes et prestations de services | 100.624 | 6.984 |
| Participation financière de l'Etat à recevoir pour couvrir les frais de fonctionnement de la Fondation | 288.274 | 350.821 |
| Autres créances | 111.988 | 401.156 |
| - dont TVA à récupérer | 90.303 | 336.193 |
| | 500.886 | 758.961 |

Note 6. Capital - Contribution de l'état. Au moment de sa constitution, la Fondation a reçu de la part de l'Etat une contribution de EUR 495.787 telle que fixée par l'article 1 de la loi du 28 avril 1998.

En accord avec la convention-cadre fixant les conditions et les modalités de l'aide de l'Etat à la Fondation signée le 23 juillet 1999, article 5, un apport d'une collection d'oeuvres d'art a été réalisé par l'Etat à la Fondation en 2000. La valeur de cet apport s'élève à EUR 1.620.339.

En accord avec le Règlement grand-ducal du 26 septembre 2003 déterminant le pourcentage du coût global d'un immeuble réalisé par l'Etat à affecter à l'acquisition d'oeuvres artistiques, l'Etat, par le biais de l'Administration des Bâtiments Publics, a passé en 2005-2006 une commande pour 12 oeuvres d'art. La valeur de cet apport s'élève à EUR 727.907.

Note 7. Subventions d'investissement en capital. Les subventions d'investissement en capital comprennent la participation financière destinée à l'acquisition d'oeuvres d'art depuis la création de la Fondation.

Pour l'exercice 2014, la Fondation s'est vu attribuer un montant total de EUR 6.385.470 (2013: EUR 6.666.418) de la part de l'Etat au titre de la participation financière de l'Etat.

La participation financière de l'Etat est destinée à hauteur de EUR 100.000 (2013: EUR 620.000) à l'acquisition d'oeuvres d'art et à hauteur de EUR 6.285.470 (2013: EUR 6.046.418) à couvrir les frais de fonctionnement de la Fondation. La participation financière destinée à couvrir les frais de fonctionnement est présentée en produits dans le compte de profits et pertes. La différence entre la participation financière de l'Etat et les frais de fonctionnement fait partie du résultat de l'exercice.

Pour l'exercice 2014, la Fondation s'est vu attribuer un montant total de EUR 80.000 de la part de l'Etat pour la préparation en 2014 de l'exposition «Eppur si muove» qui ouvrira ses portes en 2015, dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne.

Note 8. Dettes. Le poste «Dettes» est composé des éléments suivants:

| | 2014 | 2013 |
|---|----------------|----------------|
| Dettes sur achats et prestations de services | | |
| Fournisseurs | 255.200 | 273.889 |
| Factures à recevoir | 226.832 | 533.625 |
| Dettes fiscales et sociales | | |
| Impôts et charges sociales sur salaires | 107.471 | 103.931 |
| | <u>589.503</u> | <u>911.445</u> |

Note 9. Montant net du chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation.

A) Le montant net des recettes se présente comme suit:

| | 2014 | 2013 |
|---|----------------|----------------|
| Produits générés par l'activité du Musée | 170.569 | 149.577 |
| Produits générés par la boutique du Musée | 259.315 | 186.279 |
| Produits générés par le café du Musée | 421.814 | 330.632 |
| Autres recettes | 36.907 | 22.470 |
| | <u>888.605</u> | <u>688.957</u> |

B) Les autres produits d'exploitation se présentent comme suit:

| | 2014 | 2013 |
|---|----------------|----------------|
| Design City | 68.665 | - |
| Mécénats et dons divers | 428.927 | 454.717 |
| Eppur si muove (Note 7) | 80.000 | - |
| Participation financière de l'Etat - Biennale | - | 200.000 |
| Participation financière de l'Etat - Rémunération | - | 130.926 |
| | <u>577.592</u> | <u>785.643</u> |

Note 10. Personnel. La Fondation employait au cours de l'exercice en moyenne 49,5 (43,5 ETP) personnes (2013: 46,5 / 43,5 ETP).

Note 11. Engagements hors bilan. Au 31 décembre 2014, le musée disposait:

- d'œuvres empruntées pour ses expositions d'une valeur totale de EUR 8.909.764
- d'une garantie bancaire d'une valeur totale de EUR 28.500.

Référence de publication: 2015042491/287.

(150048125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Singularity Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 163.684.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of February.

Before Us Me. Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Singularity Holdings S.A.", a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.684 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 23 September 2011 and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2780 dated 15 November 2011, and lastly amended by a deed enacted on 30 November 2011 by Maître Henri Hellinckx, pre-named, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 159 dated 19 January 2012.

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Annick Braquet, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented were convened to the present meeting further to the adjournment to four weeks of the extraordinary general meeting held on 20 January 2015, as requested by a shareholder representing at least one fifth (1/5) of the share capital of the Company in accordance with the provisions of article 67 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II.- All the shares being registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to all shareholders on February 4th, 2015.

The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain appended to be registered with this deed.

III.- As it appears from the attendance list, that out of 62,276 (sixty-two thousand two hundred and seventy-six) shares, with a nominal value of USD 1.-(one US Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, fifty-one thousand four hundred forty-six (51,446) shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state as having been duly informed beforehand.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to relocate with immediate effect the registered office of the Company from its current address 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg to 10b, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange;

2. Creation of new classes of shares of the Company, and more precisely, class A shares and class B shares of the Company;

3. Reclassification of the existing shares into class A shares and class B shares;

4. Amendment of the first paragraph of article 4, the first paragraph of article 5, and articles 16 and 17 of the articles of association of the Company further to resolution 1. and 2. above; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved to relocate the registered office of the Company from its current address 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg to 10b, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange with immediate effect.

Second resolution:

It is unanimously acknowledged that the resolution proposed under item 2 of the agenda is no longer relevant.

Third resolution:

It is unanimously acknowledged that the resolution proposed under item 3 of the agenda is no longer relevant.

Fourth resolution:

It is unanimously resolved to amend article 4 paragraph 1 of the articles of association of the Company and to acknowledge that the amendment of the other articles is no longer relevant. The terms of article 4 paragraph 1 are reproduced hereafter:

Art. 4. "The registered office of the Company is established in Bertrange. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for this extraordinary general meeting, amounts to about one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder of the appearing persons has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de février.

Pardevant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Singularity Holdings S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, im-

matriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.684 (la «Société»), constituée le 23 septembre 2011 par acte du notaire soussigné et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2780 en date du 15 novembre 2011, et modifié pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire précité, daté du 30 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 159 en date du 19 janvier 2012.

La réunion est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire, et l'assemblée élit Annick Braquet, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés ont été convoqués à la présente assemblée suite à la prorogation à quatre semaines de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 janvier 2015, tel que demandé par l'un des actionnaires représentant au moins le cinquième (1/5) du capital social de la Société selon les dispositions de l'article 67 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

II.- Toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie d'avis, comprenant l'ordre du jour envoyée par courrier recommandé aux actionnaires nominatifs en date du 4 février 2015.

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur la liste de présence. Cette liste ainsi que les pouvoirs, signés par les personnes comparantes et le notaire, seront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

III.- Il apparaît sur la liste de présence que sur les 62,276 (soixante-deux mille deux cent soixante-seize) actions ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, cinquante-et-un mille quatre cent quarante-six (51.446) actions sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les actionnaires indiquent avoir été dûment informés par avance.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de son adresse actuelle 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg au 10b, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange;

2. Création de nouvelles classes d'actions de la Société, et plus spécifiquement, les actions de classe A ainsi que les actions de classe B de la Société;

3. Reclassification des actions déjà existantes en actions de classe A et actions de classe B;

4. Modification du premier paragraphe de l'article 4, du premier paragraphe de l'article 5, et des articles 16 et 17 de statuts de la Société en conséquence des résolutions 1. et 2. ci-dessus; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg au 10b, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

Il est reconnu à l'unanimité que la résolution figurant au point 2 de l'ordre du jour n'est désormais plus envisagée.

Troisième résolution:

Il est reconnu à l'unanimité que la résolution figurant au point 3 de l'ordre du jour n'est désormais plus envisagée.

Quatrième résolution:

Il est décidé de modifier l'article 4 paragraphe 1 des statuts de la Société et de reconnaître que la modification des autres articles n'est plus nécessaire. Les termes de l'article 4 paragraphes 1 sont reproduits ci-après:

Art. 4. «Le siège social de la Société est établi à Bertrange. Il peut être créé, par décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Coûts

Les coûts, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette assemblée, ont été estimés à mille cinq cents Euros (1.500.- Euros).

Statement

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme décrit ci-dessus, dont le nom, prénom, statut civil et lieu de résidence sont connus du notaire, le mandataire des parties comparantes a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5884. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015042587/139.

(150048625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Secura Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 193.490.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of January,

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Secura Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 193.490, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 15 December 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended yet (the "Company").

The meeting was opened at 15.30 by Mr Manuel MOUGET, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Kim REISCH, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Manuel MOUGET, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of ten (10) classes of shares: class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares and conversion of the existing three million five hundred thousand (3,500,000) shares into three million five hundred thousand (3,500,000) class A shares.

2. Subsequent amendment of articles 6.1 and 6.3 of the articles of association of the Company.

3. Subsequent amendment of article 12 of the articles of association of the Company.

4. Increase of the share capital of the Company from its then current amount of thirty-five thousand euro (EUR 35,000), represented by three million five hundred thousand (3,500,000) class A shares of one cent (EUR 0.01) each, up to two million euro (EUR 2,000,000), through the issuance of:

- sixteen million five hundred thousand (16,500,000) new class A shares;
- twenty million (20,000,000) new class B shares;
- twenty million (20,000,000) new class C shares;
- twenty million (20,000,000) new class D shares;
- twenty million (20,000,000) new class E shares;
- twenty million (20,000,000) new class F shares;
- twenty million (20,000,000) new class G shares;
- twenty million (20,000,000) new class H shares;
- twenty million (20,000,000) new class I shares; and
- twenty million (20,000,000) new class J shares,

all of one cent (EUR0.01) each, against a contribution in cash.

5. Subsequent amendment of article 6.1.1 of the articles of association of the Company.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

IV. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to create ten (10) classes of shares as follows:

- class A shares;
- class B shares;
- class C shares;
- class D shares;
- class E shares;
- class F shares;
- class G shares;
- class H shares;
- class I shares; and
- class J shares.

The rights of the shares will be defined in the new articles 6 and 12 of the articles of association of the Company.

The general meeting further resolves to convert the existing three million five hundred thousand (3,500,000) shares into three million five hundred thousand (3,500,000) class A shares of one cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

Further to the above resolution, the general meeting resolves to amend articles 6.1 and 6.3 of the articles of association of the Company in order to read as follows:

" 6.1. Subscribed Share Capital.

6.1.1 The Company's issued corporate capital is set at thirty five thousand euro (EUR 35,000), consisting of three million five hundred thousand (3,500,000) shares having a par value of one cent euro (EUR 0.01) each.

6.1.2 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class (es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

6.1.3 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article

6.1.2), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.1.4 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.1.5 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of directors (conseil de gérance) of the Company and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes of Shares J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association of the Company provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.1.6 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.1.7 For the purpose of this article 6.1:

“Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) that are attributable to the respective share class (in accordance with Article 12) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits) that are attributable to the respective share class (in accordance with Article 12)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association of the Company.

“Cancellation Value Per Share” has the meaning ascribed to it in article 6.1.4 of the articles of association of the Company.

“Class of Shares” means each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares that exist in the share capital of the Company and together referred to as the “Classes of Shares”.

“Interim Account Date” means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

“Interim Accounts” means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

“Total Cancellation Amount” has the meaning ascribed to it in article 6.1.5 of the articles of association of the Company.”

“ **6.3. Profit Participation.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company as set out in article 12.”

Third resolution

Further to the above resolutions, the general meeting resolves to amend article 12 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

" Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

12.4 The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the director (gérant), or as the case may be the board of directors (conseil de gérance), showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

12.5 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

12.6 The dividends declared may be paid in any currency selected by the director (gérant) or as the case may be the board of directors (conseil de gérance) and may be paid at such places and times as may be determined by the director or as the case may be the board of directors (conseil de gérance). The director or as the case may be the board of directors (conseil de gérance) may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five (5) years and not thereafter claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the

Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

12.7 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- (i) an amount equal to 0.10% (zero point ten percent) of the aggregate nominal value of the Class A Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class A Shares pro rata to their Class A Shares, then
- (ii) an amount equal to 0.15% (zero point fifteen percent) of the aggregate nominal value of the Class B Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then
- (iii) an amount equal to 0.20% (zero point twenty percent) of the aggregate nominal value of the Class C Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then
- (iv) an amount equal to 0.25% (zero point twenty-five percent) of the aggregate nominal value of the Class D Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then
- (v) an amount equal to 0.30% (zero point thirty percent) of the aggregate nominal value of the Class E Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then
- (vi) an amount equal to 0.35% (zero point thirty-five percent) of the aggregate nominal value of the Class F Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then
- (vii) an amount equal to 0.40% (zero point forty percent) of the aggregate nominal value of the Class G Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then
- (viii) an amount equal to 0.45% (zero point forty-five percent) of the aggregate nominal value of the Class H Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then
- (ix) an amount equal to 0.50% (zero point fifty percent) of the aggregate nominal value of the Class I Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then
- (x) an amount equal to 0.55% (zero point fifty-five percent) of the aggregate nominal value of the Class J Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class J Shares pro rata to their Class J Shares, then
- (xi) the balance of the total distributable amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence)."

Fourth resolution

6. The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its then current amount of thirty-five thousand euro (EUR 35,000), represented by three million five hundred thousand (3,500,000) class A shares of one cent (EUR 0.01) each, up to two million euro (EUR 2,000,000), through the issuance of:

- sixteen million five hundred thousand (16,500,000) new class A shares;
 - twenty million (20,000,000) new class B shares;
 - twenty million (20,000,000) new class C shares;
 - twenty million (20,000,000) new class D shares;
 - twenty million (20,000,000) new class E shares;
 - twenty million (20,000,000) new class F shares;
 - twenty million (20,000,000) new class G shares;
 - twenty million (20,000,000) new class H shares;
 - twenty million (20,000,000) new class I shares; and
 - twenty million (20,000,000) new class J shares,
- all of one cent (EUR0.01) each.

The sixteen million five hundred thousand (16,500,000) new class A shares, twenty million (20,000,000) new class B shares, twenty million (20,000,000) new class C shares, twenty million (20,000,000) new class D shares, twenty million (20,000,000) new class E shares, twenty million (20,000,000) new class F shares, twenty million (20,000,000) new class G shares, twenty million (20,000,000) new class H shares, twenty million (20,000,000) new class I shares and twenty million (20,000,000) new class J shares, all of one cent (EUR 0.01) each, have been subscribed and entirely paid-up as follows:

1. CVC Capital Partners VI (A) L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at 1, Waverley Place, Union Street, JE1 1SG St Helier, Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1611, represented by its general partner CVC Capital Partners VI Limited, a limited company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 1, Waverley Place, Union Street, JE1 1SG St Helier, Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 111863 subscribed five million one hundred fifty-one thousand four hundred eighteen (5,151,418) new class A shares, six million two hundred forty-four thousand one hundred forty-three (6,244,143) new class B shares, six million two hundred forty-four thousand one hundred forty-three (6,244,143) new class C shares, six million two hundred forty-four thousand one hundred forty-three (6,244,143) new class D shares, six million two hundred forty-four thousand one hundred forty-three (6,244,143) new class E shares, six million two hundred forty-four thousand one hundred forty-three (6,244,143) new class F shares, six million two hundred

forty-four thousand one hundred forty-three (6,244,143) new class G shares, six million two hundred forty-four thousand one hundred forty-three (6,244,143) new class H shares, six million two hundred forty-four thousand one hundred forty-three (6,244,143) new class I shares and six million two hundred forty-four thousand one hundred forty-three (6,244,143) new class J shares and paid them through a contribution in cash of an amount of three million ten thousand four hundred forty euro forty-eight cent (EUR 3,010,440.48), out of which six hundred thirteen thousand four hundred eighty-seven euro five cent (EUR 613,487.05) shall be allocated to the share capital of the Company and two million three hundred ninety-six thousand nine hundred fifty-three euro forty-three cent (EUR 2,396,953.43) shall be allocated to the share premium account of the Company;

2. CVC Capital Partners VI (B) L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at 1, Waverley Place, Union Street, JE1 1SG St Helier, Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1612, represented by its general partner CVC Capital Partners VI Limited, aforementioned, subscribed five million one hundred sixty-three thousand two hundred eighty-two (5,163,282) new class A shares, six million two hundred fifty-eight thousand five hundred twenty-four (6,258,524) new class B shares, six million two hundred fifty-eight thousand five hundred twenty-four (6,258,524) new class C shares, six million two hundred fifty-eight thousand five hundred twenty-four (6,258,524) new class D shares, six million two hundred fifty-eight thousand five hundred twenty-four (6,258,524) new class E shares, six million two hundred fifty-eight thousand five hundred twenty-four (6,258,524) new class F shares, six million two hundred fifty-eight thousand five hundred twenty-four (6,258,524) new class G shares, six million two hundred fifty-eight thousand five hundred twenty-four (6,258,524) new class H shares, six million two hundred fifty-eight thousand five hundred twenty-four (6,258,524) new class I shares and six million two hundred fifty-eight thousand five hundred twenty-four (6,258,524) new class J shares and paid them through a contribution in cash of an amount of three million seventeen thousand three hundred seventy-three euro eighty-seven cent (EUR 3,017,373.87), out of which six hundred fourteen thousand eight hundred ninety-nine euro ninety-eight cent (EUR 614,899.98) shall be allocated to the share capital of the Company and two million four hundred two thousand four hundred seventy-three euro eighty-nine cent (EUR 2,402,473.89) shall be allocated to the share premium account of the Company;

3. CVC Capital Partners VI (C) L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at 1, Waverley Place, Union Street, JE1 1SG St Helier, Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1635, represented by its general partner CVC Capital Partners VI Limited, aforementioned, subscribed five million two hundred fifty-two thousand four hundred seventy-seven (5,252,477) new class A shares, six million three hundred sixty-six thousand six hundred thirty-eight (6,366,638) new class B shares, six million three hundred sixty-six thousand six hundred thirty-eight (6,366,638) new class C shares, six million three hundred sixty-six thousand six hundred thirty-eight (6,366,638) new class D shares, six million three hundred sixty-six thousand six hundred thirty-eight (6,366,638) new class E shares, six million three hundred sixty-six thousand six hundred thirty-eight (6,366,638) new class F shares, six million three hundred sixty-six thousand six hundred thirty-eight (6,366,638) new class G shares, six million three hundred sixty-six thousand six hundred thirty-eight (6,366,638) new class H shares, six million three hundred sixty-six thousand six hundred thirty-eight (6,366,638) new class I shares and six million three hundred sixty-six thousand six hundred thirty-eight (6,366,638) new class J shares and paid them through a contribution in cash of an amount of three million sixty-nine thousand four hundred ninety-eight euro six cent (EUR 3,069,498.06), out of which six hundred twenty-five thousand five hundred twenty-two euro nineteen cent (EUR 625,522.19) shall be allocated to the share capital of the Company and two million four hundred forty-three thousand nine hundred seventy-five euro eighty-seven cent (EUR 2,443,975.87) shall be allocated to the share premium account of the Company;

4. CVC Capital Partners VI (D) S.L.P., a separate limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at 1, Waverley Place, Union Street, JE1 1SG St Helier, Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 24, represented by its general partner CVC Capital Partners VI Limited, aforementioned, subscribed three hundred thirty-two thousand eight hundred twenty-seven (332,827) new class A shares, four hundred three thousand four hundred twenty-seven (403,427) new class B shares, four hundred three thousand four hundred twenty-seven (403,427) new class C shares, four hundred three thousand four hundred twenty-seven (403,427) new class D shares, four hundred three thousand four hundred twenty-seven (403,427) new class E shares, four hundred three thousand four hundred twenty-seven (403,427) new class F shares, four hundred three thousand four hundred twenty-seven (403,427) new class G shares, four hundred three thousand four hundred twenty-seven (403,427) new class H shares, four hundred three thousand four hundred twenty-seven (403,427) new class I shares and four hundred three thousand four hundred twenty-seven (403,427) new class J shares and paid them through a contribution in cash of an amount of one hundred ninety-four thousand five hundred one euro fourteen cent (EUR 194,501.14), out of which thirty-nine thousand six hundred thirty-six euro seventy cent (EUR 39,636.70) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred fifty-four thousand eight hundred sixty-four euro forty-four cent (EUR 154,864.44) shall be allocated to the share premium account of the Company;

5. CVC Capital Partners Investment Europe VI L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at 1, Waverley Place, Union Street, JE1 1SG St Helier, Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1774, represented by its general partner CVC Capital Partners VI Limited, aforementioned, subscribed four hundred seventy-six thousand five hundred forty-six (476,546) new class A shares, five hundred seventy-seven thousand six hundred thirty-two (577,632) new class B shares, five hundred seventy-seven thousand six hundred thirty-two (577,632) new class C shares, five hundred seventy-seven thousand six hundred thirty-two (577,632) new class

D shares, five hundred seventy-seven thousand six hundred thirty-two (577,632) new class E shares, five hundred seventy-seven thousand six hundred thirty-two (577,632) new class F shares, five hundred seventy-seven thousand six hundred thirty-two (577,632) new class G shares, five hundred seventy-seven thousand six hundred thirty-two (577,632) new class H shares, five hundred seventy-seven thousand six hundred thirty-two (577,632) new class I shares and five hundred seventy-seven thousand six hundred thirty-two (577,632) new class J shares and paid them through a contribution in cash of an amount of two hundred seventy-eight thousand four hundred eighty-nine euro twenty-five cent (EUR 278,489.25), out of which fifty-six thousand seven hundred fifty-two euro thirty-four cent (EUR 56,752.34) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred twenty-one thousand seven hundred thirty-six euro ninety-one cent (EUR 221,736.91) shall be allocated to the share premium account of the Company;

6. CVC Capital Partners VI Associates L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at 1, Waverley Place, Union Street, JE1 1SG St Helier, Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1613, represented by its general partner CVC Capital Partners VI Limited, aforementioned, subscribed one hundred twenty-three thousand four hundred fifty (123,450) new class A shares, one hundred forty-nine thousand six hundred thirty-six (149,636) new class B shares, new class C shares, one hundred forty-nine thousand six hundred thirty-six (149,636) new class D shares, one hundred forty-nine thousand six hundred thirty-six (149,636) new class E shares, one hundred forty-nine thousand six hundred thirty-six (149,636) new class F shares, one hundred forty-nine thousand six hundred thirty-six (149,636) new class G shares, one hundred forty-nine thousand six hundred thirty-six (149,636) new class H shares, one hundred forty-nine thousand six hundred thirty-six (149,636) new class I shares and one hundred forty-nine thousand six hundred thirty-six (149,636) new class J shares and paid them through a contribution in cash of an amount of seventy-two thousand one hundred forty-two euro eighty-five cent (EUR 72,142.85), out of which fourteen thousand seven hundred one euro seventy-four cent (EUR 14,701.74) shall be allocated to the share capital of the Company and fifty-seven thousand four hundred forty-one euro eleven cent (EUR 57,441.11) shall be allocated to the share premium account of the Company;

The subscribed shares have been fully paid up in cash as stated above, so that the total amount of nine million six hundred forty-two thousand four hundred forty-five euro sixty-five cent (EUR 9,642,445.65) (the amount of EUR 1,965,000 being allocated to the share capital and the amount of EUR 7,677,455.65 being allocated to the share premium account) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Sixth resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to further amend article 6.1.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **6.1.1.** The Company's issued share capital is fixed at two million euro (EUR 2,000,000), represented by twenty million (20,000,000) class A shares (the "Class A Shares"), twenty million (20,000,000) class B shares (the "Class B Shares"), twenty million (20,000,000) class C shares (the "Class C Shares"), twenty million (20,000,000) class D shares (the "Class D Shares"), twenty million (20,000,000) class E shares (the "Class E Shares"), twenty million (20,000,000) class F shares (the "Class F Shares"), twenty million (20,000,000) class G shares (the "Class G Shares"), twenty million (20,000,000) class H shares (the "Class H Shares"), twenty million (20,000,000) class I shares (the "Class I Shares") and twenty million (20,000,000) class J shares (the "Class J Shares"), with a par value of one cent (EUR 0.01) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 5,300.-.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit janvier,

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a été tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Secura Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 193.490, constituée selon un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas encore été modifiés (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Manuel MOUGET, résidant professionnellement à Luxembourg, lequel désigne comme secrétaire Madame Kim REISCH, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Manuel MOUGET, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de dix (10) catégories de parts sociales: parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H, parts sociales de catégorie I et parts sociales de catégorie J et conversion des trois millions cinq cent mille (3.500.000) parts sociales existantes en trois millions cinq cent mille (3.500.000) parts sociales de catégorie A.

2. Modification subséquente des articles 6.1 et 6.3 des statuts de la Société.

3. Modification subséquente de l'article 12 des statuts de la Société.

4. Augmentation du capital social de la Société de son montant alors actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000) représenté par trois millions cinq cent mille (3.500.000) parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, jusqu'à deux millions d'euros (EUR 2.000.000), par l'émission de:

- seize millions cinq cent mille (16.500.000) nouvelles parts sociales de catégorie A;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie B;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie C;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie D;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie E;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie F;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie G;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie H;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie I; et
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie J,
- d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, en échange d'un paiement en numéraire.

5. Modification subséquente de l'article 6.1.1 des statuts de la Société.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Les procurations des associés représentés, signées "ne varietur", par les personnes comparantes resteront annexées à cet acte.

IV. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer dix (10) catégories de parts sociales:

- parts sociales de catégorie A;
- parts sociales de catégorie B;
- parts sociales de catégorie C;
- parts sociales de catégorie D;
- parts sociales de catégorie E;
- parts sociales de catégorie F;
- parts sociales de catégorie G;
- parts sociales de catégorie H;
- parts sociales de catégorie I; et
- parts sociales de catégorie J.

Les droits attachés aux parts sociales seront définis dans les nouveaux articles 6 et 12 des statuts de la Société.

L'assemblée générale décide également de convertir les trois millions cinq cent mille (3.500.000) parts sociales existantes en trois millions cinq cent mille (3.500.000) parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier les articles 6.1 et 6.3 des statuts de la Société comme suit:

« **6.1. Capital Souscrit et Libéré.**

6.1.1 La Société a un capital social émis de trente-cinq mille euros (EUR 35.000), représenté par trois millions cinq cents mille (3.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune.

6.1.2 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Catégories De Parts Sociales entières par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette (ces) Catégorie(s) De Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégories De Parts Sociales, ces annulations et rachats de parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Parts Sociales De Catégorie J).

6.1.3 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie De Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article

6.1.2), cette Catégorie De Parts Sociales donnera droit à ses détenteurs, au prorata des parts sociales qu'ils détiennent dans cette Catégorie De Parts Sociales, au Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la Catégorie De Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale de la Catégorie De Parts Sociales concernée qu'ils détiennent et qui sont annulées.

6.1.4 La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la Catégorie De Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.1.5 Le Montant Total d'Annulation est un montant déterminé par le conseil de gérance de la Société et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories De Parts Sociales J, I, H, G, F, E, D, C, B et A correspond au Montant Disponible de la Catégorie De Parts Sociales concernée au moment de l'annulation de la classe concernée, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière requise pour la modification des statuts de la Société, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

6.1.6 Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de la Catégories De Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et exigible par la Société.

6.1.7 Aux fins du présent article 6.1:

«Catégorie De Parts Sociales» chacune des Parts Sociales De Catégorie A, Parts Sociales De Catégorie B, Parts Sociales De Catégorie C, Parts Sociales De Catégorie D, Parts Sociales De Catégorie E, Parts Sociales De Catégorie F, Parts Sociales De Catégorie G, Parts Sociales De Catégorie H, Parts Sociales De Catégorie I et Parts Sociales De Catégorie J qui existent dans le capital social de la Société et désignées ensemble ci-dessous comme les «Catégories De Parts Sociales».

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie une date supérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie De Parts Sociales concernée.

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) qui sont alloués aux catégories de parts sociales respectives (conformément à l'article 12) augmentés par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable, et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à des Classes de Parts Sociales à être annulées mais réduites par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme à être placée en réserve(s) conformément aux exigences légales ou aux statuts de la Société, à chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intermédiaires pertinents (sans, pour éviter le moindre doute, un quelconque double comptage) de façon à ce que:

$$MD = (BN + P + RC) - (P + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = Le bénéfice net (y compris les bénéfices reportés) qui est alloué aux catégories de parts sociales respectives (conformément à l'article 12)

P = toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales à être annulée

P = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toute somme à être placée en réserve(s) en vertu des exigences posées par la loi ou les statuts de la Société.

«Montant Total d'Annulation» a la signification qui lui est conféré par l'article 6.1.5 des statuts de la Société.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» a la signification qui lui est conféré par l'article 6.1.4 des statuts de la Société.».

« **6.3. Participation aux Profits.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, tel que prévu à l'article 12.».

Troisième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui a désormais la teneur suivante:

« **Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

12.3 Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés, conformément aux dispositions reprises ci-après.

12.4 Les associés peuvent décider et déclarer de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et de sommes devant être allouées à une réserve légale, conformément aux dispositions ci-après.

12.5 Le compte prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés, conformément aux dispositions reprises ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte de la réserve légale.

12.6 Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise déterminée par le gérant ou, le cas échéant le conseil de gérance et peuvent être payés aux lieux et aux heures que le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, déterminera. Le gérant ou, le cas échéant le conseil de gérance peut décider souverainement du taux de change applicable afin de convertir les fonds provenant des dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq (5) ans et non réclamé ultérieurement par le détenteur de cette part sociale sera confisqué par le détenteur de cette part sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société au nom des détenteurs de parts sociales.

12.7 Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes seront alloués et payés comme suit:

(i) un montant égal à 0,10% (zéro virgule dix pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie A émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie A au prorata des Parts Sociales De Catégorie A qu'ils détiennent, ensuite

(ii) un montant égal à 0,15% (zéro virgule quinze pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie B émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B au prorata des Parts Sociales De Catégorie B qu'ils détiennent, ensuite

(iii) un montant égal à 0,20% (zéro virgule vingt pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie C émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie C au prorata des Parts Sociales De Catégorie C qu'ils détiennent, ensuite

(iv) un montant égal à 0,25% (zéro virgule vingt-cinq pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie D émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie D au prorata des Parts Sociales De Catégorie D qu'ils détiennent, ensuite

(v) un montant égal à 0,30% (zéro virgule trente pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie E émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie E au prorata des Parts Sociales De Catégorie E qu'ils détiennent, ensuite

(vi) un montant égal à 0,35% (zéro virgule trente-cinq pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie F émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie F au prorata des Parts Sociales De Catégorie F qu'ils détiennent, ensuite

(vii) un montant égal à 0,40% (zéro virgule quarante pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie G émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie G au prorata des Parts Sociales De Catégorie G qu'ils détiennent, ensuite

(viii) un montant égal à 0,45% (zéro virgule quarante-cinq pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie H émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie H au prorata des Parts Sociales De Catégorie H qu'ils détiennent, ensuite

(ix) un montant égal à 0,50% (zéro virgule cinquante pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie I émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie I au prorata des Parts Sociales De Catégorie I qu'ils détiennent, ensuite

(x) un montant égal à 0,55% (zéro virgule cinquante-cinq pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie J émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie J au prorata des Parts Sociales De Catégorie J qu'ils détiennent, ensuite

(xi) le solde du montant total distribuable sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Catégorie de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inverse (i.e. la première classe étant la Parts Sociales De Catégorie J, ensuite, s'il n'y a pas de Parts Sociales De Catégorie J, les Parts Sociales De Catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait que des Parts Sociales De Catégorie A).».

Quatrième résolution:

6. L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant alors actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000) représenté par trois millions cinq cent mille (3.500.000) parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, jusqu'à deux millions d'euros (EUR 2,000,000), par l'émission de:

- seize millions cinq cent mille (16.500.000) nouvelles parts sociales de catégorie A;
- vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie B;
- vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie C;
- vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie D;
- vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie E;
- vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie F;
- vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie G;
- vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie H;
- vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie I; et
- vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

Les seize millions cinq cent mille (16.500.000) nouvelles parts sociales de catégorie A, vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie B, vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie C, vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie D, vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie E, vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie F, vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie G, vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie H, vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie I et vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'un centime chacune (EUR 0,01) chacune, ont été intégralement souscrites et payées comme suit:

1. CVC Capital Partners VI (A) L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1611, ayant son siège social au 1, Waverley Place, Union Street, JE1 1SG St Helier, Jersey représenté par son general partner, CVC Capital Partners VI Limited, une limited company, constituée et régie selon les lois de Jersey, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 111863, ayant son siège social au 1, Waverley Place, Union Street, JE1 1SG St Helier, Jersey, a souscrit à cinq millions cent cinquante et un mille quatre cent dix-huit (5.151.418) nouvelles parts sociales de catégorie A, six millions deux cent quarante-quatre mille cent quarante-trois (6.244.143) nouvelles parts sociales de catégorie B, six millions deux cent quarante-quatre mille cent quarante-trois (6.244.143) nouvelles parts sociales de catégorie C, six millions deux cent quarante-quatre mille cent quarante-trois (6.244.143) nouvelles parts sociales de catégorie D, six millions deux cent quarante quatre mille cent quarante-trois (6.244.143) nouvelles parts sociales de catégorie E, six millions deux cent quarante-quatre mille cent quarante-trois (6.244.143) nouvelles parts sociales de catégorie F, six millions deux cent quarante-quatre mille cent quarante-trois (6.244.143) nouvelles parts sociales de catégorie G, six millions deux cent quarante-quatre mille cent quarante-trois (6.244.143) nouvelles parts sociales de catégorie H, six millions deux cent quarante-quatre mille cent quarante-trois (6.244.143) nouvelles parts sociales de catégorie I et six millions deux cent quarante quatre mille cent quarante-trois (6.244.143) nouvelles parts sociales de catégorie J, et les a payées par un apport en espèces d'un montant de trois millions dix mille quatre cent quarante euros et quarante-huit centimes (EUR 3.010.440,48), dont six cent treize mille quatre cent quatre-vingt-sept euros cinq centimes (EUR 613.487,05) seront alloués au capital social de la Société et deux millions trois cent quatre-vingt-seize mille neuf cent cinquante-trois euros et quarante-trois centimes (EUR 2.396.953,43) seront alloués à la prime d'émission de la Société.

2. CVC Capital Partners VI (B) L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1612, ayant son siège social au 1, Waverley Place, Union Street, JE1 1SG St Helier, Jersey représenté par son general partner, CVC Capital Partners VI Limited, susmentionné, a souscrit à cinq millions cent soixante-trois mille deux cent quatre-vingt-deux (5.163.282) nouvelles parts sociales de catégorie A, six millions deux cent cinquante-huit mille cinq cent vingt-quatre (6.258.524) nouvelles parts sociales de catégorie B, six millions deux cent cinquante-huit mille cinq cent vingt-quatre (6.258.524) nouvelles parts sociales de catégorie C, six millions deux cent cinquante-huit mille cinq cent vingt-quatre (6.258.524) nouvelles parts sociales de catégorie D, six millions deux cent cinquante-huit mille cinq cent vingt-quatre (6.258.524) nouvelles parts sociales de catégorie E, six millions deux cent cinquante-huit mille cinq cent vingt-quatre (6.258.524) nouvelles parts sociales de catégorie F, six millions deux cent cinquante-huit mille cinq cent vingt-quatre (6.258.524) nouvelles parts sociales de catégorie G, six

millions deux cent cinquante-huit mille cinq cent vingt-quatre (6.258.524) nouvelles parts sociales de catégorie H, six millions deux cent cinquante-huit mille cinq cent vingt-quatre (6.258.524) nouvelles parts sociales de catégorie I et six millions deux cent cinquante-huit mille cinq cent vingt-quatre (6.258.524) nouvelles parts sociales de catégorie J, et les a payées par un apport en espèces d'un montant de trois millions dix-sept mille trois cent soixante-treize euros quatre-vingt-sept centimes (EUR 3.017.373,87), dont six cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 614.899,98) seront alloués au capital social de la Société et deux millions quatre cent deux mille quatre cent soixante-treize euros quatre-vingt-neuf centimes euros (EUR 2.402.473,89) seront alloués à la prime d'émission de la Société.

3. CVC Capital Partners VI (C) L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1635, ayant son siège social au 1, Waverley Place, Union Street, JE1 1SG St Helier, Jersey représenté par son general partner, CVC Capital Partners VI Limited, susmentionné, a souscrit à cinq millions deux cent cinquante-deux mille quatre cent soixante-dix-sept (5.252.477) nouvelles parts sociales de catégorie A, six millions trois cent soixante-dix mille six cent trente-huit (6.366.638) nouvelles parts sociales de catégorie B, six millions trois cent soixante-six mille six cent trente-huit (6.366.638) nouvelles parts sociales de catégorie C, six millions trois cent soixante-six mille six cent trente-huit (6.366.638) nouvelles parts sociales de catégorie D, six millions trois cent soixante-six mille six cent trente-huit (6.366.638) nouvelles parts sociales de catégorie E, six millions trois cent soixante-dix mille six cent trente-huit (6.366.638) nouvelles parts sociales de catégorie F, six millions trois cent soixante-six mille six cent trente-huit (6.366.638) nouvelles parts sociales de catégorie G, six millions trois cent soixante-six mille six cent trente-huit (6.366.638) nouvelles parts sociales de catégorie H, six millions trois cent soixante-six mille six cent trente-huit (6.366.638) nouvelles parts sociales de catégorie I et six millions trois cent soixante-six mille six cent trente-huit (6.366.638) nouvelles parts sociales de catégorie J, et les a payées par un apport en espèces d'un montant de trois millions soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros six centimes (EUR 3.069.498,06), dont six cent vingt-cinq mille cinq cent vingt deux euros dix-neuf centimes (EUR 625.522,19) seront alloués au capital social de la Société et deux millions quatre cent quarante-trois mille neuf cent soixante-quinze euros quatre-vingt-sept centimes (EUR 2.443.975,87) seront alloués à la prime d'émission de la Société.

4. CVC Capital Partners VI (D) S.L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 24, ayant son siège social au 1, Waverley Place, Union Street, JE1 1SG St Helier, Jersey représenté par son general partner, CVC Capital Partners VI Limited, susmentionné, a souscrit à trois cent trente-deux mille huit cent vingt-sept (332.827) nouvelles parts sociales de catégorie A, quatre cent trois mille quatre cent vingt-sept (403.427) nouvelles parts sociales de catégorie B, quatre cent trois mille quatre cent vingt-sept (403.427) nouvelles parts sociales de catégorie C, quatre cent trois mille quatre cent vingt-sept (403.427) nouvelles parts sociales de catégorie D, quatre cent trois mille quatre cent vingt-sept (403.427) nouvelles parts sociales de catégorie E, quatre cent trois mille quatre cent vingt-sept (403.427) nouvelles parts sociales de catégorie F, quatre cent trois mille quatre cent vingt-sept (403.427) nouvelles parts sociales de catégorie G, quatre cent trois mille quatre cent vingt-sept (403.427) nouvelles parts sociales de catégorie H, quatre cent trois mille quatre cent vingt-sept (403.427) nouvelles parts sociales de catégorie I et quatre cent trois mille quatre cent vingt-sept (403.427) nouvelles parts sociales de catégorie J, et les a payées par un apport en espèces d'un montant de cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent un euros quatorze centimes (EUR 194.501,14), dont trente-neuf mille six cent trente-six euros soixante-dix centimes (EUR 39.636,70) seront alloués au capital social de la Société et cent cinquante-quatre mille huit cent soixante-quatre euros et quarante-quatre centimes (EUR 154.864,44) seront alloués à la prime d'émission de la Société.

5. CVC Capital Partners Investment Europe VI L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1774, ayant son siège social au 1, Waverley Place, Union Street, JE1 1SG St Helier, Jersey représenté par son general partner, CVC Capital Partners VI Limited, susmentionné, a souscrit à quatre cent soixante-seize mille cinq cent quarante-six (476.546) nouvelles parts sociales de catégorie A, cinq cent soixante-dix-sept mille six cent trente-deux (577.632) nouvelles parts sociales de catégorie B, cinq cent soixante-dix-sept mille six cent trente-deux (577.632) nouvelles parts sociales de catégorie C, cinq cent soixante-dix-sept mille six cent trente-deux (577.632) nouvelles parts sociales de catégorie D, cinq cent soixante-dix-sept mille six cent trente-deux (577.632) nouvelles parts sociales de catégorie E, cinq cent soixante-dix-sept mille six cent trente-deux (577.632) nouvelles parts sociales de catégorie F, cinq cent soixante-dix-sept mille six cent trente-deux (577.632) nouvelles parts sociales de catégorie G, cinq cent soixante-dix-sept mille six cent trente-deux (577.632) nouvelles parts sociales de catégorie H, cinq cent soixante-dix sept mille six cent trente-deux (577.632) nouvelles parts sociales de catégorie I et cinq cent soixante-dix-sept mille six cent trente-deux (577.632) nouvelles parts sociales de catégorie J, et les a payées par un apport en espèces d'un montant de deux cent soixante-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros vingt-cinq centimes (EUR 278.489,25), dont cinquante-six mille sept cent cinquante-deux euros trente-quatre centimes (EUR 56.752,34) seront alloués au capital social de la Société et deux cent vingt et un mille sept cent trente-six euros quatre-vingt-onze centimes (EUR 221.736,91) seront alloués à la prime d'émission de la Société.

6. CVC Capital Partners VI Associates L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1613, ayant son siège social au 1, Waverley Place, Union Street, JE1 1SG St Helier, Jersey représenté par son general partner, CVC Capital Partners VI Limited, susmentionné, a souscrit à cent vingt-trois mille quatre cent cinquante (123.450) nouvelles parts sociales de catégorie A, cent quarante-neuf mille six cent trente-six (149.636) nouvelles parts sociales de catégorie B, cent quarante-neuf mille six cent trente-

six (149.636) nouvelles parts sociales de catégorie C, cent quarante-neuf mille six cent trente-six (149.636) nouvelles parts sociales de catégorie D, cent quarante-neuf mille six cent trente-six (149.636) nouvelles parts sociales de catégorie E, cent quarante-neuf mille six cent trente-six (149.636) nouvelles parts sociales de catégorie F, cent quarante-neuf mille six cent trente-six (149.636) nouvelles parts sociales de catégorie G, cent quarante-neuf mille six cent trente-six (149.636) nouvelles parts sociales de catégorie H, cent quarante-neuf mille six cent trente-six (149.636) nouvelles parts sociales de catégorie I et cent quarante-neuf mille six cent trente-six (149.636) nouvelles parts sociales de catégorie J, et les a payées par un apport en espèces d'un montant de soixante-douze mille cent quarante-deux euros quatre-vingt-cinq centimes (EUR 72.142,85), dont quatorze mille sept cent un euros et soixante-quatorze centimes (EUR 14.701,74) seront alloués au capital social de la Société et cinquante-sept mille quatre cent quarante et un euros onze centimes (EUR 57.441,11) seront alloués à la prime d'émission de la Société.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire tel que décrit ci-avant, de sorte que le montant total de neuf millions six cent quarante-deux mille quatre cent quarante-cinq euros soixante-cinq centimes (EUR 9.642.445,65) (le montant de EUR 1.965.000 est alloué au capital social et le montant de EUR 7.677.445,45 est alloué à la prime d'émission) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Sixième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la Société qui a désormais la teneur suivante:

« **6.1.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000) représenté par vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales De Catégorie A»), vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales De Catégorie B»), vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales De Catégorie C»), vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales De Catégorie D»), vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales De Catégorie E»), vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales De Catégorie F»), vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales De Catégorie G»), vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales De Catégorie H»), vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales De Catégorie I») et vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales De Catégorie J») d'une valeur nominale d'un centime (EUR 1) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ EUR 5.300,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MOUGET, K. REISCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3652. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015040659/653.

(150045836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Leisure Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 68.901.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042446/10.

(150048450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Infra-Invest 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.400.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 150.941.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth of February.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of INFRA-INVEST 2, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Luxembourg Trade Register section B number 150.941, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, dated on 31 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 459 of 3 March 2010 and whose Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Joseph ELVINGER, aforementioned, on 12 March 2014, published in the Memorial C number 1393 of 30 May 2014.

The meeting is presided by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Miss Marilyn KRECKÉ, private employee, with the same professional address.

The meeting elects as scrutineer Mister Gianpiero SADDI, prenamed.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the thirteen thousand (13,000) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Share capital increase by one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) in order to bring it from its current amount of one million three hundred thousand euro (EUR 1,300,000.-), to one million four hundred thousand euro (EUR 1,400,000.-), through the issuance of one thousand (1,000) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

2.- Issuance of new class L shares.

3.- Amendment of article 6 of the Articles of Association in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder unanimously decides what follows:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital amount by one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) in order to bring it from its current amount of one million three hundred thousand euro (EUR 1,300,000.-), to one million four hundred thousand euro (EUR 1,400,000.-), through the issuance of one thousand (1,000) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each;

All powers are conferred to the Board of Managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments.

Second resolution

The meeting decides to issue new class L shares and accepts the subscription of the new one thousand (1,000) class L shares by the sole shareholder Infra-Invest, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 135.537.

Intervention - Souscription - Payment

Thereafter, Infra-Invest, prenamed, represented by Mister Gianpiero SADDI, prenamed by virtue of the proxy, declared to subscribe to the one thousand (1,000) new class L shares, and to have them fully paid up by a contribution in cash amounting to one hundred thousand euro, (EUR 100,000.-) evidence of which has been given to the undersigned notary through a bank certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 6 of the Articles of Association and now read as follows:

“ Art. 6.

6.1. The Company's capital is set at one million four hundred thousand euro (EUR 1,400,000.-), represented by one thousand five hundred (1,500) class C shares, one thousand five hundred (1,500) class D shares, three thousand (3,000) class E shares, one thousand (1,000) class H shares, two thousand (2,000) class I shares and five thousand (5,000) class L shares, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

6.2. Each class C share, each class D share, each class E share, each class H share, each class I share and each class L share confers an identical voting right at the time of decisions taking.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quinze, le cinq février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée INFRA-INVEST 2, ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 150.941, constituée suivant acte reçu PAR Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 31 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 459 du 3 mars 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, prénommé, le 12 mars 2014, publié au Mémorial C numéro 1393 du 30 mai 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les treize mille (13.000) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000.-) pour l'amener de son montant actuel de un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000.-) à un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000.-), par l'émission de mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-).

2. Emission de nouvelles parts sociales de classe L.

3. Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000.-) pour l'amener de son montant actuel de un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000.-) à un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000.-), par l'émission de mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'émettre de nouvelles parts sociales de classe L et d'admettre à la souscription des mille (1.000) nouvelles parts sociales de classe L, Infra-Invest, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, et enregistré au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 135.537.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Infra-Invest, pré désignée, représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant a déclaré souscrire aux mille (1.000) parts sociales de classe L, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de cent mille euros (EUR 100.000.-); ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.**

6.1. Le capital social est fixé à la somme de un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000.-) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe C, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe D, trois mille (3.000) parts sociales de classe E, mille (1.000) parts sociales de classe H, deux mille (2.000) parts sociales de classe I et cinq mille (5.000) parts sociales de classe L, d'une valeur de cent euros (EUR 100.-) chacune.

6.2 Chaque part sociale de classe C, chaque part sociale de classe D, chaque part sociale de classe E, chaque part sociale de classe H, chaque part sociale de classe I et chaque part sociale de classe L confère un droit de vote identique lors de la prise de décision."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prés mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 février 2015. 2LAC/2015/3408. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042382/138.

(150048626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Sagittarius Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 166.857.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois janvier

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de la société

SAGITTARIUS PROPERTIES S.à r.l.

une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 février 2012,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 27 mars 2012, numéro 801, page 38.427.

A comparu à cet effet:

Mars Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit de luxembourgeois, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.571

ici représentée par Madame Priscillia Clechet, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de la dite société, et en sa qualité d'associée unique, la dite partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide de changer le régime de signature sous lequel la société sera valablement engagée. Ainsi, l'associée unique décide que dorénavant la société sera valablement engagée, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Deuxième résolution:

En exécution de ce qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 10 alinéa 6 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

Dans la version anglaise des statuts:

“ **Art. 10. Sixth paragraph.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers.”

Dans la version française des statuts:

« **Art. 10. Sixième alinéa.** La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: P. CLECHET, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 février 2015. Relation: EAC/2015/2697. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

PETANGE, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015039991/49.

(150045470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Magenta Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 167.206.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois janvier,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de la société

MAGENTA PROPERTIES S.à r.l.

une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 mars 2012,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 11 avril 2012, numéro 940, page 45.078.

A comparu à cet effet:

Mars Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit de luxembourgeois, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.571

ici représentée par Madame Priscillia Clechet, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de la dite société, et en sa qualité d'associée unique, la dite partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide de changer le régime de signature sous lequel la société sera valablement engagée. Ainsi, l'associée unique décide que dorénavant la société sera valablement engagée, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Deuxième résolution:

En exécution de ce qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 10 alinéa 6 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

dans la version anglaise des statuts:

“ **Art. 10. sixth paragraph.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers.”

dans la version française des statuts:

« **Art. 10. sixième alinéa.** La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: P. CLECHET, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 février 2015. Relation: EAC/2015/2738. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

PETANGE, LE 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015039866/48.

(150045594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Gaia Property Investments 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gaia Property Investments 5 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015042312/11.

(150048807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

**Pictor SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Pictor Specialized Fund SICAV-FIS S.A.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 142.108.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 12 Mars 2015

Les administrateurs décident, conformément à l'article 9 des statuts et à l'article 51, paragraphe 4, de la loi modifiée du 10 Août 1915, concernant les sociétés commerciales, de coopter

Monsieur Julien HALLEY né le 20 Février 1972 à Caen (France) avec adresse professionnelle au 4 Shenton Way #28-03 SGX Centre II, Singapore 069907, en qualité d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Nathalie REHM.

Son mandat d'administrateur expirera lors de l'assemblée générale en 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015041893/16.

(150047410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.
